



**RÈGLEMENT RELATIF AU  
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES  
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES ET  
ABROGATION DU RÈGLEMENT CC-1-2018**

**RÈGLEMENT NUMÉRO CC-1-2019**

Le présent Règlement, adopté par la résolution CC18/19-05-146, entre en vigueur le 24 mai 2019, jour de la publication de l'avis public à cet effet.

# **RÈGLEMENT NUMÉRO CC-1-2019**

## **RÈGLEMENT RELATIF AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS (ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020)**

Conformément à l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q. ch. I-13.3), le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, fixe la tenue de ses séances ordinaires, à 19 heures, au siège social de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys situé au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, à Saint-Laurent, aux dates suivantes :

- 27 août 2019
- 8 octobre 2019
- 19 novembre 2019
- 14 janvier 2020
- 25 février 2020
- 7 avril 2020
- 19 mai 2020
- 23 juin 2020